

## **Relations Internationales - Organisation d'un concert en collaboration avec Les Amis du Cylindre - Participation financière de la Ville - Convention**

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur** : En mars dernier, le groupe musical bisontin ÇA - LA CEDILLE a pu, dans le cadre d'une tournée en Angleterre, se produire dans notre ville jumelée, Huddersfield-Kirklees.

Ce concert a été organisé avec l'aide de la Ville de Huddersfield suite à une demande faite par le producteur anglais qui organisait la tournée de ce groupe. La Ville de Huddersfield a accepté de participer financièrement à ce spectacle car le groupe venait d'une ville jumelée.

Le groupe Kava-Kava, de Huddersfield-Kirklees, envisage à son tour d'effectuer une tournée française à l'automne. Les producteurs bisontins qui l'aident à organiser cette tournée ont donc contacté la Ville pour envisager l'organisation d'un concert à Besançon, à titre de réciprocité.

Les Amis du Cylindre, sollicités à ce sujet, sont favorables à l'organisation de ce spectacle au Cylindre, à Larnod, en octobre prochain. Ce concert serait inclus dans la programmation du Cylindre et bénéficierait donc de la publicité liée à cet établissement.

Afin de pouvoir financer ce concert spécifique, les Amis du Cylindre sollicitent de la Ville une subvention d'un montant de 10 000 F (1 524,49 €) permettant de couvrir les frais d'accueil de ce groupe et d'une partie de l'organisation.

Une convention à passer entre la Ville et Les Amis du Cylindre fixerait les obligations de chacun.

La Commission Relations Extérieures, réunie le 31 août dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

En cas d'accord, la dépense, soit 10 000 F (1 524,49 €) sera prélevée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574.94036.00400 du Budget Primitif 2001.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2001.*